



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Detlef KUHN,
Madame Dominique DAVID,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Pascale GERARD, Adjoints,
Messieurs Pierre CHIAPELLO, Didier HOUSSAYE,
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégués,
Madame Valérie DELABRIERE,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Monsieur Patrice ADAM,
Mesdames Nadia ABDELAZIZ, Pascale BIVILLE,
Mesdames Josette PALIER-LEBRETON, Aurélie BIERRE,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Alain ROBERT,
Madame Muriel BEZIEL, Conseillers Municipaux.

Absents :

Monsieur B. HURAY qui avait donné procuration à Monsieur P. CHIAPELLO.
Monsieur A. DULONDEL qui avait donné procuration à Monsieur P. ADAM.
Monsieur J. AMELOT, excusé.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 04 Septembre 2014.

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Votants : 22

Avant d'aborder la réunion, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des prochaines séances du Conseil Municipal, soit :

- le Vendredi 7 Novembre 2014 à 20h30,
- le Jeudi 18 Décembre 2014 à 18h30.

I) Approbation des comptes-rendus des séances des Conseils Municipaux du 12 Juin 2014 et du 20 Juin 2014 :

Les comptes-rendus des séances des conseils municipaux du 12 Juin 2014 et du 20 Juin 2014 sont approuvés à l'unanimité tels que présentés.

II) Bibliothèque-médiathèque : choix des entreprises :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 3 Septembre 2014 avec Monsieur VANESSE, Architecte et un représentant du cabinet ECHOS (économiste) pour ouvrir les 62 offres pour 13 lots.

Toutes les offres étaient conformes et la Commission d'Appel d'offres s'est à nouveau réunie le 17 Septembre pour le rapport d'analyse de ces offres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les offres les mieux-disantes soit :

Lot	Désignation du lot	Entreprise	Prix H.T.
1	Démolition	MARELLE	11.132,00 €
2	Gros-oeuvre	VALETTE Sarl	162.152,04 €
3	Charpente bois	POIXBLANC Charpentes	20.218,47 €
4	Etanchéité	SM ETANCHEITE	44.518,50 €
5	Menuiseries extérieures, bois-aluminium-fermetures	SGM	54.700,00 €
6	Menuiseries intérieures-cloisons-plafonds	POLYTRAVAUX	45.794,87 €
7	Carrelage	GAMM	13.330,09 €
8	Sols souples	REVNOR	7.962,50 €
9	Peinture	MORIN	19.501,00 €
10	Electricité	OISSELEC	53.995,00 €
11	Chauffage-plomberie-ventilation	SAVEC	69.143,49 €
12	Aménagements extérieurs	ST HONORINE	37.015,50 €
13	Aménagements intérieurs	CUILLER	12.500,00 €

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le montant des offres chiffrées à 560.539,65 € H.T. est inférieur à l'estimatif chiffré à 612.400,00 € H.T., ce qui engendrera une nette diminution de la participation de la commune à ce projet de construction de la bibliothèque-médiathèque.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Régionale des Affaires Culturelles a donné son accord de subvention pour le mobilier et le matériel informatique de la future bibliothèque-médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions, donne son accord aux offres précitées.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera adressé demain aux entreprises qui n'ont pas été retenues, lesquelles disposent d'un délai de 10 jours pour effectuer un recours.

La première réunion avec l'ensemble des entreprises retenues, l'architecte, les bureaux de contrôle et la commission communale en charge du suivi de la construction de la bibliothèque-médiathèque, se déroulera le Mercredi 15 Octobre 2014.

Le début des travaux est prévu le 15 Novembre 2014.

III) Convention avec la MJC A.L.E.R. dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires :

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal que la rentrée scolaire du 2 Septembre 2014 s'est bien déroulée.

Il fait part :

- que l'école maternelle Maurice GENEVOIX accueille 176 enfants répartis dans 6 classes, soit une moyenne de 29,33 enfants par classe. La participation aux activités des rythmes scolaires de 15h30 à 16h30 est de 156 enfants soit 88,63 % des effectifs. L'encadrement de ces activités est assuré par deux intervenants de la Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C.A.), les cinq agents spécialisés des écoles maternelles et deux autres agents communaux.

- que l'école élémentaire Louise MICHEL accueille 242 enfants soit une moyenne de 24,2 enfants par classe pour les 10 classes de l'école. Le nombre de participants aux Temps Activités Périscolaires (TAP) est de 230 enfants soit 95,75 % des effectifs.

Aux enfants de l'école élémentaire viennent s'ajouter 58 enfants de grande section de l'école maternelle. L'encadrement T.A.P. est assuré par 10 intervenants de la MJC A.L.E.R. et 10 de la Communauté de Communes de l'Andelle.

Actuellement, certaines activités sont pratiquées à l'extérieur au vu des bonnes conditions atmosphériques.

Madame DAVID fait part qu'un travail considérable a été effectué par les directrices des deux écoles, les personnes en charge de cette organisation et la MJC A.L.E.R., notamment pour trouver des locaux.

Des salles ont été prévues pour les 26 groupes d'enfants et pour les activités qui ne pourraient se dérouler à l'extérieur en cas de pluie.

Elle souligne l'aide apportée par les enseignantes pour la bonne mise en place des activités qui se déroulent bien depuis trois semaines et apportent satisfaction. La mise en place des TAP a été un peu plus délicate à l'école maternelle.

Monsieur ROBERT demande si le restaurant scolaire fonctionne pour les enfants le mercredi.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service du restaurant scolaire est assuré le mercredi par la MJC A.L.E.R. uniquement pour les enfants qui fréquentent cette association ce jour-là.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de deux conventions entre la MJC A.L.E.R. et la Commune portant sur le remboursement des charges de personnel et matériel pédagogique, l'une d'un montant de 11.613,00 € pour la période du 02 Septembre au 31 Décembre 2014, la deuxième d'un montant de 18.500,00 € pour la période du 05 Janvier au 03 Juillet 2015.

Ces charges sont :

⇒ l'avance par la MJC A.L.E.R. des charges de personnel pour le temps de coordination à raison de 3 heures par jour, la mise à disposition d'intervenants pour les TAP. La MJC A.L.E.R. se fera rembourser de ces frais par la Commune, arrêtés à la somme de 10.500,00 € pour la période du 02 Septembre au 31 Décembre 2014 et à la somme de 16.800,00 € pour la période du 05 Janvier au 03 Juillet 2015,

⇒ l'avance par la MJC A.L.E.R. des charges de matériel pédagogique chiffrées à la somme de 1.113,00 € pour le 4^{ème} trimestre 2014 et à la somme de 1.700,00 € pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestres scolaires 2015, lesquelles seront remboursées par la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette réforme engendre des coûts très importants et que la Communauté de Communes y participe à près de 50 % avec, entre autres, la fourniture de matériel et la mise à disposition d'encadrants.

Il fait part que la Commune devrait percevoir pendant deux ans la somme de 19.000,00 € du fonds de compensation, indemnité que ne percevra pas la Communauté de Communes.

L'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale pour les TAP et le Conseiller Pédagogique sont passés et ont été impressionnés par l'organisation des TAP à Romilly sur Andelle.

A la demande de Monsieur ROBERT, Monsieur le Maire fait part que cette subvention ne couvre pas les frais engagés par cette réforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord aux deux projets de conventions précités,**
- **autorise Monsieur le Maire à les signer.**

IV) Budget supplémentaire :

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal de la nécessité d'apporter une décision modificative au Budget Primitif 2014 compte-tenu de trois sommes importantes qui nous ont été depuis notifiées, soit 54.000,00 € au titre du FNGIR, 111.975 € pour le résultat du lotissement Saint Crespin et 233.140,0 € pour le versement de l'actif de l'ex-syndicat des eaux. Il rappelle que lors de l'établissement du Budget Primitif 2014, il n'avait été pris en compte qu'une reprise partielle de l'excédent de 2013 en attente des résultats définitifs du lotissement Saint Crespin et de l'ex-syndicat des eaux.

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal le projet de la décision modificative (budget supplémentaire) dont l'essentiel est affecté en Section d'Investissement. Le montant supplémentaire du FNGIR et l'excédent du lotissement Saint Crespin sont affectés au projet de la bibliothèque médiathèque. L'actif de l'ex-syndicat des eaux est conservé pour pallier aux éventuels travaux sur le réseau d'adduction en eau potable.

Ce projet de décision modificative s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	406.115,00 €
Recettes	406.115,00 €

Section d'investissement

Dépenses	399.115,00 €
Recettes	399.115,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la décision modificative du Budget Primitif telle que présentée.

V) Audit financier de la commune :

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que lorsque l'équipe municipale de Monsieur ROMET a été élu en 2008, les finances étaient saines.

Il indique que la pression fiscale était plus importante que la moyenne de celles des communes de même strate démographique que Romilly sur Andelle. La fiscalité locale portait sur quatre taxes dont la taxe professionnelle.

Depuis, beaucoup de changements sont intervenus entre 2008 et 2013 : réforme de la taxe professionnelle en 2010, passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et transfert de la fiscalité des entreprises vers la Communauté de Communes en 2013, dissolution de deux syndicats intercommunaux.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que depuis 2008 l'équipe municipale de Monsieur ROMET n'a pas augmenté les taux des trois taxes « ménages » (taxe d'habitation, taxe foncière sur propriété bâties, taxe foncière sur propriété non bâties) et qu'elle a tout de même réalisé d'importants investissements, dont le groupe élémentaire Louise MICHEL, la réhabilitation de l'école maternelle Maurice GENEVOIX, le cimetière, les deux aires de jeux, la réfection de voiries. Un seul emprunt, de 1,5 millions d'euros pour la construction de l'école élémentaire Louise MICHEL, a été levé pendant la durée du mandat.

Au moyen de différents tableaux, Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal l'évolution :

- du fonds de roulement,
- de l'excédent brut de fonctionnement, la Capacité d'Autofinancement, et l'épargne nette
- des recettes et dépenses d'investissement
- des charges de fonctionnement
- des produits de fonctionnement
- des annuités d'emprunt

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que le fonds de roulement global a augmenté, passant d'environ 800 000 € en 2008 à 1,4 million en 2013, avant prise en compte de la reprise des excédents du lotissement Saint Crespin et du Syndicat des Eaux.

L'excédent brut de fonctionnement a constamment été supérieur à 500 000 €, avec un pic à plus de 1 million d'euros en 2011, lorsque la commune a perçu pour la dernière fois le Fonds départemental de la taxe professionnelle en sus de la mise en place du dispositif de remplacement de la taxe professionnelle.

Monsieur VIEUX rappelle le plafond des annuités d'emprunts que l'équipe municipale s'était fixé lors de la levée de l'emprunt pour l'école Louise Michel (300 000 euros intérêts et capital), et indique que les annuités ont donc toujours été plus que couvertes par l'excédent brut de fonctionnement. Les autres opérations d'investissement ont toutes été financées sur ressources propres : autofinancement, subventions et reversements réguliers de TVA, ces derniers étant générés chaque année par les investissements réalisés l'année précédente.

Les charges de fonctionnement ont connu une évolution maîtrisée, toutefois l'énergie est en augmentation sensible : 195 000 euros en 2013 contre 113 000 en 2008.

Les changements les plus notables entre 2008 et 2013 ont affecté la structure des recettes de fonctionnement : en 2008, les recettes fiscales représentaient 40 % des produits réels de fonctionnement. Cette part n'est plus que d'environ 33 % en 2013. Les dotations de l'Etat ont suivi une tendance similaire, elles ne constituent plus que 17 % des produits contre un tiers du total en 2008. A l'inverse, les reversements de fiscalité, quasi inexistantes en 2008, sont de plus en plus importants avec une part atteignant 30%.

Monsieur VIEUX rappelle qu'en 2010, la taxe professionnelle a été supprimée, et remplacée par un dispositif de compensations dont le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est la principale composante avec 370 000 euros. En 2013, il a été instauré par la Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C.A.) la taxe professionnelle unique avec perception par la C.D.C.A. de tous les produits liés à l'ex taxe professionnelle. Une partie de la DGF (la compensation part-salaires) a été également été transférée vers la C.D.C.A. cette dernière verse en contrepartie à la commune une attribution de compensation s'élevant à 574 000 €.

Monsieur VIEUX dit au Conseil Municipal sa préoccupation concernant cette évolution récente et à venir des recettes de fonctionnement : il ne paraît guère envisageable de lever des ressources fiscales supplémentaires auprès des ménages de Romilly ; les montants des reversements de fiscalité sont fixés de manière définitive ; enfin l'Etat a annoncé la poursuite jusqu'en 2017 de l'effort de redressement des finances publiques, qui implique une diminution des dotations de fonctionnement versées aux collectivités. Pour Romilly, cela s'est soldé par une coupe de 24 000 euros dans la DGF en 2014, qui aurait été plus importante sans l'effet favorable de l'accroissement de la population. On peut donc s'attendre au mieux à une stagnation des recettes de fonctionnement pendant la majeure partie du mandat du conseil municipal en 2014.

Monsieur VIEUX conclut son exposé par l'endettement de la commune et les annuités de remboursement d'emprunts : l'endettement total est faible, il ne représente que 8,3 % du bilan comptable. Les annuités vont sensiblement diminuer dès 2016, ce qui permettra d'amortir l'impact de la stagnation ou des baisses annoncées des recettes tout en redonnant des marges de manœuvre pour les investissements de la commune.

Motion de soutien à l'A.M.F. suite à la diminution des dotations de l'Etat :

Monsieur le Maire donne connaissance d'un projet de motion de soutien à l'action de l'A.M.F. pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord à ce projet de convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

VI) Tarif de location de la Maison du Marais :

Considérant les travaux d'investissement et certains achats réalisés à la Maison du Marais, la Commission Vie Associative, Sports, Culture propose au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs de location comme suit :

Pour les Romillois :	la journée 90,00 € au lieu de 80,00 € le week-end 170,00 € au lieu de 150,00 €
Pour les employés communaux :	la journée 63,00 € au lieu de 56,00 € le week-end 119,00 € au lieu de 105,00 €
Pour les extérieurs :	le week-end 270,00 € au lieu de 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour pratiquer ces nouveaux tarifs au 1^{er} Janvier 2015.

VII) Clos de la Petite Planche : cession à l'euro du bassin de rétention :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'Altitude Lotissement a dû revoir son projet de lotissement du Clos de la Petite Planche, compte-tenu de la Loi sur l'eau et du Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Le nombre de parcelles est ramené à 13, les surfaces de ces parcelles seront variées. Le lotissement ne comprendra plus de voirie intérieure. Ainsi que dans les autres lotissements communaux, le concepteur Altitude Lotissement propose à la commune la cession à l'euro du bassin de rétention d'une superficie de 3.390 m².

Madame BEZIEL s'interroge sur le fait qu'il y aura moins d'habitants dans le Clos de la Petite Planche et que le bassin de rétention restera identique au projet précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour la cession à l'euro du bassin de rétention du projet le Clos de la Petite Planche, parcelle cadastrée section AD n° 379 d'une superficie de 3.390 m² sous réserve qu'Altitude Lotissement assure l'installation d'une clôture autour de ce bassin et prenne en charge les frais de géomètres et notaires afférents à ce dossier.

- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Bernard HURAY, Maire Adjoint à la Voirie et à l'Urbanisme, à signer l'acte de cession et toutes les pièces administratives liées à cette cession.

VIII) Bulletin municipal :

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que les annonces publicitaires dans les bulletins municipaux permettent d'amortir le coût de ces parutions. Il indique que les annonces publicitaires paraissent tous les deux ans, soit pour quatre parutions du bulletin municipal.

Considérant une baisse des prix de publicité, il propose au Conseil Municipal de reconduire pour les quatre prochaines parutions, les tarifs suivants :

FORMATS	8,5 x 5,5 cm	8,5 x 8 cm	18 x 4 cm
TARIFS HT	220 €	285 €	370 €
TVA 20 %	44 €	57 €	74 €
TOTAL TTC	264 €	342 €	444 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour les tarifs publicitaires proposés ci-dessus pour les quatre prochaines parutions.

IX) Personnel communal : promotion et annualisation du temps de travail

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une part, que trois agents communaux ont réussi un examen professionnel qui leur permet de bénéficier d'un avancement de grade, soit :

Madame Catherine CORROYER qui a réussi l'examen professionnel d'Agent du Patrimoine de 1^{ère} classe,

Mesdames Corinne SOUDAY et Nathalie AERA qui ont réussi l'examen professionnel d'Adjoint technique de 1^{ère} classe.

Il propose de promouvoir ces trois agents dans le grade dont ils ont réussi l'examen et de supprimer de l'organigramme du personnel communal les trois grades qu'ils occupent.

Il fait part que ce changement n'a pas un grand impact financier mais qu'il permet aux agents d'améliorer leur situation administrative plus tard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour créer à compter du 1^{er} Octobre 2014 un poste d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe et deux postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe,

- décide de supprimer de l'organigramme un poste d'Adjoint du Patrimoine et deux postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

D'autre part, il indique que, suite à la mise en place de rythmes scolaires, les charges de travail de Mesdames Nadine DUMONTIER et Virginie BOURGEOIS sont en augmentation.

Monsieur le Maire propose, d'une part, d'augmenter et d'annualiser la durée hebdomadaire de travail de Madame DUMONTIER qui intervient au restaurant scolaire dans le cadre des rythmes scolaires, effectue l'entretien quotidien du rez-de-chaussée de La Marelle, l'entretien de la Maison du Marais. Sa durée hebdomadaire de travail de 14h50 passerait à 28h25.

Il rappelle que Madame Nadine DUMONTIER a réussi en 2012 le concours d'ATSEM et suggère au Conseil Municipal de la nommer à ce grade.

D'autre part, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, la durée hebdomadaire (annualisée) de travail de Madame Virginie BOURGEOIS passerait de 25 h/ semaine à 34 h/ semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord :

- pour augmenter et annualiser la durée hebdomadaire de travail de Madame Nadine DUMONTIER à 28h25,
- pour créer un poste d'ATSEM pour Madame Nadine DUMONTIER et supprimer dans l'organisation des agents communaux, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- pour augmenter la durée hebdomadaire (annualisée) de travail de Madame Virginie BOURGEOIS à 34 heures.

X) Conventions :

a) S.I.E.G.E. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure) :

1) Rue aux Ormes :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au titre des travaux de réfection de voirie, il s'est prononcé sur la restauration de la rue aux Ormes avec l'enfouissement des réseaux. Il indique qu'il est nécessaire d'inscrire cette opération dans la programmation des travaux du S.I.E.G.E. mais que les travaux ne seront réalisés qu'après que la Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C.A.) se soit prononcée favorablement sur la réfection de la rue aux Ormes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour demander au S.I.E.G.E. l'inscription des travaux d'enfouissement des réseaux rue aux Ormes.

2) Groupement d'achat de gaz naturel :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le S.I.E.G.E. se propose d'organiser un groupement d'achat de gaz naturel pour les communes adhérentes, afin de bénéficier d'une réduction des tarifs estimée à 7 %.

Il rappelle toutefois que la commune de Romilly sur Andelle s'est engagée en 2013, pour la fourniture de gaz naturel, avec les établissements COFELY sur une durée de trois ans.

Aussi, avant d'adhérer au groupement d'achat avec le S.I.E.G.E., la commune devra attendre Septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne son accord pour adhérer en Septembre 2016 au groupement d'achat de gaz naturel organisé par le S.I.E.G.E.,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce futur contrat.**

b) E.D.F. :

Règlement des factures par prélèvement sur compte Banque de France :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une proposition de projet de convention de E.D.F. Collectivités portant sur le prélèvement automatique sur compte Banque de France des factures E.D.F. de la commune. Le trésorier de Charleval, Monsieur SOLER, a donné son accord pour cette disposition.

Il indique, et Monsieur DUPUIS confirme, que le désavantage du prélèvement automatique ne prend pas toujours en compte les relevés exacts, mais des estimations qui s'avèrent parfois inexacts puisque les relevés de certains compteurs ne sont pas toujours réalisés pendant deux voire trois ans.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal le contenu de la convention tripartite de prélèvement entre la commune, E.D.F. et le trésorier de Charleval et précise que la présente convention pourra être dénoncée après un an avec préavis d'un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne son accord au projet de convention précité,**
- **autorise Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

c) G.R.D.F. :

Télé relevé des compteurs :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de convention entre G.R.D.F. et la commune de Romilly sur Andelle pour l'installation et l'hébergement d'un équipement de télé relevé des compteurs gaz de l'ensemble de la commune. Il indique que la mise en place d'un tel équipement permettra une facturation systématique sur index réels avec une mise à disposition plus fréquente des données de consommation.

Cette mise en œuvre engendrera une dépense de 3,00 € par an pendant 15 ans pour les abonnés.

Du personnel sera embauché pour la construction des nouveaux compteurs ; l'entreprise locale GAZFIO n'a décroché qu'une petite part de ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions :

- **donne son accord au projet de convention précité,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

XI) Communications et informations :

a) Positions sur les nuisances causées par le trafic des poids lourds dans la commune :

1) Contournement de Romilly sur Andelle par la RD 19 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tribunal Administratif de Rouen le 19 Juin 2014 avait donné raison à la commune de Romilly sur Andelle ainsi qu'aux associations qui s'étaient opposées à l'arrêté préfectoral autorisant le Conseil Général à réaliser le contournement de la commune par la RD 19.

Le 23 Août, le Conseil Général a fait appel de cette décision et le dossier se trouve à présent à la Cour d'Appel de Douai. La commune dispose d'un délai de deux mois pour établir un nouveau mémoire à la Cour d'Appel de Douai et doit se faire représenter par un avocat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour, une voix contre :

- **autorise Monsieur le Maire à ester en justice et à représenter les intérêts de la commune à la Cour d'Appel de Douai pour le dossier de contournement par la RD 19,**
- **charge Monsieur le Maire de prendre contact avec un avocat par le biais de l'assistance juridique de la commune.**

2) Contournement Nord de Romilly sur Andelle :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa satisfaction lorsque le 19 Juin 2014, le Tribunal Administratif de Rouen avait annulé l'arrêté préfectoral du 19 Octobre 2011 déclarant d'utilité publique le projet de contournement des communes de Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre et Douville par la RD 19.

Il soutient que le contournement de Romilly sur Andelle est une nécessité. Il rappelle que la meilleure solution est un contournement par le Nord notamment lorsque le projet de plateforme multimodale sera mis en place.

Il espérait présenter une délibération pour demander l'étude d'un contournement Nord avec toutes les communes concernées. Il faudra encore attendre.

3) Interdiction de transit des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur la RD 321 :

Il donne connaissance au Conseil Municipal d'une pétition des usagers et riverains de la RD 321 signée par près de 660 personnes qui demandent l'interdiction de transit des poids lourds de plus de 3,5 tonnes (excepté pour ceux qui desservent les entreprises locales) sur la RD 321.

Monsieur le Maire est favorable pour effectuer cette demande au Conseil Général et à la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au Conseil Général et à la Préfecture d'interdire le transit des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur la RD 321 excepté ceux qui desservent les entreprises.

b) Plots sur la RD 321 :

Conformément à l'enquête effectuée près de tous les riverains de la RD 321 portant sur les plots, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que :

- 34 administrés ont répondu avant la date limite du 10 Septembre 2014,
- 19 se sont prononcés pour leur suppression,
- 13 contre et 2 ne se sont pas prononcés.

Considérant ce résultat, l'Agence Routière d'Evreux sera contactée pour le retrait de ces plots, la décision étant du ressort du Conseil Général.

c) Matériel, mobilier et informatisation de la bibliothèque-médiathèque :

La Préfecture de Région, via la DRAC, a donné son accord pour aider au financement du matériel et mobilier de la future bibliothèque-médiathèque à hauteur de 35.931,29 € et à hauteur de 2.662,20 € pour l'informatisation de cette structure.

d) Aménagement du carrefour rue Saint-Georges – rue de la Planquette :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet de l'aménagement du carrefour rue Saint-Georges - rue de la Planquette. Des grilles amovibles seront mises en place en bordure de trottoir et deux panneaux « STOP » seront également installés rue Saint-Georges où il sera mis en place des bornes amovibles.

e) Le Marais :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une pétition d'habitants de la Grande Ruelle qui se plaignent des nuisances sonores la nuit au niveau de l'aire de pique-nique au Marais. Les gendarmes sont intervenus à plusieurs reprises sans succès.

Il est pris la décision de déplacer les mobiliers de l'aire de pique-nique dans des endroits mieux appropriés dans la commune.

Madame DAVID fait part que des vélos et motocyclette empruntent le chemin piétonnier et créent un danger pour les enfants et piétons qui circulent sur ce chemin.

f) Elections sénatoriales :

Messieurs Jean-Luc ROMET, Patrice ADAM, Alain DULONDEL, Alain ROBERT et Mesdames Marie-Thérèse LANGLET, Nadia ABDELAZIZ, Pascale BIVILLE se rendront le 28 Septembre à Evreux pour l'élection des sénateurs.

g) Commission administrative pour les révisions des listes électorales :

Messieurs Xavier CHIVOT, Ludovic PILLARD et Madame Nadia ABDELAZIZ sont désignés pour un tirage au sort afin d'occuper le poste de représentant de l'Administration de la Commission administrative chargée de la révision des listes électorales.

Monsieur Alain ROBERT est désigné pour le poste de représentant du Tribunal de la Commission Administrative chargée de la révision des listes électorales.

h) Organigramme des agents municipaux au 1^{er} Juillet 2014 :

Un exemplaire de l'organigramme des agents municipaux au 1^{er} Juillet 2014 est remis à chaque conseil municipal.

i) SY.G.O.M. :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'accès à la déchetterie de Romilly sur Andelle s'effectuera prochainement par le biais d'un justificatif de domicile et la remise d'une copie de la carte grise du véhicule de l'administré.

Des interrogations sont soulevées par cette nouvelle pratique du SY.G.O.M. pour accéder à la déchetterie :

- d'une part pour les administrés âgés qui demandent à leurs enfants domiciliés hors de la commune d'apporter leurs encombrants à la déchetterie ou pour ceux sans véhicule,
- d'autre part, sur le risque d'une disparition de la copie de la carte grise.

De plus, ce contrôle pourrait entraîner un ralentissement dans la fluidité des véhicules.

Un courrier sera adressé au SY.G.O.M. portant sur ces interrogations et copie de ce courrier sera remis à Monsieur KUHN, représentant de la commune au SY.G.O.M.

j) Dissolution S.I.A.E.P. Andelle Seine Bord :

Par courrier en date du 27 Août 2014, Monsieur le Préfet a transmis à la commune l'arrêté du 27 Août 2014 portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Andelle Seine Bord, qui en réalité était acté depuis le début de cette année.

k) Distinctions :

Monsieur le Maire félicite Monsieur Laurent BUISSET et Madame Valérie DELABRIERE qui ont été nommés Chevaliers dans l'ordre des Palmes Académiques au titre de la promotion du 14 Juillet 2014.

l) Station d'épuration :

Une vingtaine de personnes ont répondu à l'invitation de Monsieur Alain DULONDEL, Président du Syndicat d'Assainissement, à la visite de la station d'épuration le Samedi matin 20 Septembre 2014.

m) Don :

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur Thierry PLOUVIER, Maire de Lyons la Forêt, pour le don d'un tableau de plus d'un siècle sur lequel sont représentées les anciennes fonderies de la commune. Ce tableau appartenait à la famille VARDON, nous leur enverrons aussi nos remerciements.

n) Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des Commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
VIEUX Frédéric	GEUFFROY Jean-Claude
ROBERT Alain	LETOURNEUR Annick
AMELOT Joseph	BOURGEAUX Lucienne
LEGROUT Monique	GIROT Ginette
ARINAL Nicole	MASSELIN Jean-Claude
DELAMARE Jean	AUBREMAIRE Annie
BOURGEAUX François	PETIT Nacera
DELABY Henry	LANGLOIS Laurent
Pîtres	Pont Saint Pierre

o) Plateau sportif :

La commune de Romilly sur Andelle a obtenu pour les habitants de Romilly sur Andelle, un créneau d'utilisation gratuite du nouveau plateau sportif tous les mercredis de 18 h à 19h30.

Les cartes d'accès à cette structure sont délivrées par la Mairie aux Romillois qui doivent remettre une photo d'identité et un justificatif de domicile.

p) Association « De fil en Aiguille » :

Par courrier en date du 8 Juillet 2014, Madame Nicole ARINAL, Présidente de l'association « De Fil en Aiguille » informe le Conseil Municipal que son association a cessé son activité le 30 Juin 2014 du fait de l'absence d'adhérents et que leur professeur a fait valoir ses droits à la retraite.

q) Transfert de pouvoirs de Police Spéciale des Maires :

Devant le refus de plus de la moitié des Maires des communes adhérentes à la Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C.A.) qui ne sont pas favorables au transfert du pouvoir de Police Spéciale, Monsieur Philippe GERICS, Président de cette structure, renonce à ce transfert. Monsieur GERICS n'est pas favorable pour assurer la Police Spéciale relative à la collecte des déchets ménagers, le S.Y.G.O.M. s'étant aussi prononcé défavorablement à ce transfert.

r) Site internet de la commune :

Les nouveaux sites internet de la C.D.C.A. et de la commune ont été lancés le 24 Juin 2014.

s) Journée Cantonale de la bicyclette :

La Journée de la Bicyclette a rencontré un vif succès le Dimanche 22 Juin et la commune de Romilly sur Andelle a été élue première au titre du nombre de participants (59).

t) Retraite aux flambeaux :

La Retraite aux flambeaux et le feu d'artifice organisés par le Comité des Fêtes le Samedi 12 Juillet, ont attiré un nombreux public et ont été très appréciés.

u) Fête Nationale :

La commune a célébré la Fête Nationale du 14 Juillet 2014 avec les Anciens Combattants.

v) Libération de la commune :

Le 29 Août ont été célébrés les 70 ans de la Libération de la Commune de Romilly sur Andelle.

w) Rentrée scolaire :

912 enfants ont effectué la rentrée scolaire à Romilly sur Andelle dont 178 à l'école maternelle, 242 à l'école élémentaire, 492 au collège.

x) Fête de Romilly sur Andelle :

Le Corso Fleuri organisé par le Comité des Fêtes a rencontré un très gros succès cette année avec la participation de 7 chars et 3 orchestres.

y) Travaux :

1) Extension du collège :

Les travaux d'extension du collège « La Côte des Deux Amants » se sont terminés juste avant la rentrée et sont très appréciés.

2) Plateau sportif :

Le nouveau plateau sportif est utilisé par les associations depuis le début du mois de Septembre 2014.

3) RD 321 :

Les nouveaux enrobés réalisés sur la RD 321 apportent satisfaction.

4) Aire de jeux :

Un chemin piétonnier a été réalisé derrière l'aire de jeux.

5) Eclairage :

Les travaux d'éclairage réalisés au niveau du Carillon de la Bastille et des deux panneaux « commerçants » mettent en valeur ces réalisations.

Les travaux d'éclairage pour sécuriser le parking des poids lourds sur la place près des établissements VIGNON ont été réalisés.

6) Pharmacie :

Les travaux de construction de la nouvelle pharmacie devraient se terminer prochainement.

7) Infos supplémentaires :

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des prochaines manifestations comme suit :

Le 25 Septembre à 20h30, Assemblée Générale de La Passerelle, Maison du Marais,
Les 27 et 28 Septembre, Loto par l'association UNC, salle ARAGON,
Les 3 et 4 Octobre, Bourse aux vêtements avec La Passerelle, espace Condorcet,
Les 4 et 5 Octobre, Expo-peinture Détente et Découverte, salle ARAGON,
Le 11 Octobre, Concours pétanque par Romilly Association Pétanque, place Vimbert,
Le 18 Octobre, Soirée Cabaret par l'Orchestre d'Harmonie, salle ARAGON,
Le 31 Octobre, Collecte de sang par l'ESF, place Edmont,
Les 1^{er} et 2 Novembre, Loto organisé par le RPFC, salle ARAGON,
Du 8 au 11 Novembre, l'association Défense du Souvenir Français, le Cercle Philatélique de Pont Saint Pierre et la commune de

Romilly sur Andelle organisent une exposition sur le 70^{ème} anniversaire de la libération de Romilly sur Andelle,
Le 11 Novembre 2014 : messe à 10 heures à Romilly sur Andelle,
11h00, Monument aux Morts de Romilly,
11h45, Monument aux Morts de Pîtres,
12h15, Vin d'honneur en Mairie de Pîtres.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal qu'un flash code figurera sur la prochaine Lettre de Romilly d'Octobre et le prochain bulletin municipal n° 72. Ce flash code pourra être scanné à l'aide d'un téléphone portable type smartphone ce qui permettra d'accéder au site de la commune.

Il fait également part que le Lumiplan (journal lumineux) sera installé en Octobre, début Novembre près de la Mairie.

Il indique que la Commission Communications souhaite budgéter un 2^{ème} matériel de ce type en 2015 et l'installer sur un lieu passager.

Madame DAVID informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est déroulée en Mairie avec les responsables de Pôle Emploi et qu'une permanence « Pôle Emploi » sera organisée en Mairie le 30 Septembre prochain.

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un Plan de Prévention de Mise en Sécurité (P.P.M.S.) le 13 Octobre au niveau des écoles.

Le thème cette année portera sur le risque inondation.

Monsieur ADAM fait part au Conseil Municipal :

- que le Pays du Vexin Normand s'est doté d'un nouveau site internet,
- que Monsieur MOUSSET Daniel a été nommé Vice-Président,
- que cinq Vice-Présidents sont responsables de trois commissions.

8) Remerciements :

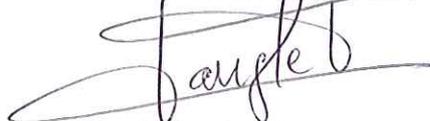
Madame MICHEL et ses deux enfants remercient la municipalité pour le soutien moral lors du décès de son mari.

La famille de Madame Colette DENIS adresse ses remerciements à la municipalité pour ses marques de sympathie lors du décès de Madame Colette DENIS.

Andel'Handicap et le Secours Catholique remercient la municipalité de Romilly sur Andelle pour la subvention qui leur a été accordée pour l'année 2014.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 21h35.

Marie-Thérèse LANGLET



Secrétaire de séance

Jean-Luc ROMET



Maire